



## MECANIQUE/ELECTRIQUE ADDENDA

ME-01

Architect:	N/A	Date:	7 Avril, 2015
Project:	Environnement Canada Systeme Module 5 VRF	Project No.:	13-110

Cet addenda fait partie des documents contractuels et modifie les exigences d'appel d'offres originales, des dessins et des spécifications mentionnées ci-dessous.

### 1.0 GENERALE

Reportez-vous à la spécification No. 01 11 55

Remplacer Paragraphe 4 (Planification), Phrase 2 :

2. "Afin de réduire au minimum l'interruption des travaux en cours dans les laboratoires, il est prévu que la majorité des travaux sera effectuée par étapes au cours d'intervalles de fermeture planifiés et exigera de travailler pendant des heures régulières et irrégulières. Une fermeture majeure d'une semaine sera planifiée pour les laboratoires 159 et 165 afin de permettre la mise en œuvre sans interruption du système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) au-dessus des laboratoires, ainsi que d'autres nouveaux équipements connexes et systèmes de distribution à proximité des laboratoires. Le travail aux heures régulières et irrégulières sera permis en toute liberté au cours de cette période. Des intervalles de deux ou trois jours supplémentaires pendant la fin de semaine, comportant uniquement du travail aux heures irrégulières, pourraient être planifiés afin de permettre l'achèvement des travaux, au besoin. Toutes ces étapes planifiées devront être établies dans le calendrier de construction général ci-dessus."

Lire :

2. La majorité du travail peut être effectué pendant une fenêtre de fermeture prévue de deux semaine plus bordant fins de semaine ci-dessus 165 laboratoires et 159 simultanément. Heure de travail régulier et hors (si nécessaire) sera autorisé à se produisent sans entrave au cours de cette période susmentionnée 165 laboratoires et 159 lors de cet arrêt. Est prévu l'achèvement substantiel du système M5 VRF de se produire d'ici la fin de cette période prévue, y compris à la fois raccordement et la mise en service opérationnel de laboratoire 154 et 155 VRF ventilo-convecteurs existant. Un système complet de VRF opérationnelle est d'être en place avec la mise en service des équipements de base fonctionnelle et rugueuse équilibrage de l'air de laboratoire finalisé d'ici la fin de l'arrêt. Protection de l'équipement à l'intérieur des laboratoires de la chute d'objets et d'outils de l'espace de passerelle au-dessus devra ainsi pendant cette période. "

### 2.0 MÉCANIQUE



## MECANIQUE/ELECTRIQUE ADDENDA

**ME-01**

Architect:	N/A	Date:	7 Avril, 2015
Project:	Environnement Canada Systeme Module 5 VRF	Project No.:	13-110

Cet addenda fait partie des documents contractuels et modifie les exigences d'appel d'offres originales, des dessins et des spécifications mentionnées ci-dessous.

### 2.1 DESSINS

#### .1 Dessin No. M-100

1. AJOUTER LE SYMBOLE 'CTE' A LA LÉGENDE POUR 'CONNECTER A L'EXISTANT'.
2. MISE EN SERVICE, REVISER L'ARTICLE 1.1 EN: "L'ENTREPRENEUR MÉCANIQUE EST RESPONSABLE POUR LES PLANIFICATIONS, ET COORDINATIONS DE MISE EN SERVICE...". PLANIFICATIONS, ET COORDINATION DE MISE EN SERVICE SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.
3. MISE EN SERVICE, REVISER L'ARTICLE 3.1.1 EN: "L'INGÉNIEUR MÉCANIQUE DOIT SUPERVISER L'ORGANISME DE MISE EN SERVICE...". PLANIFIER, ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE LA MISE EN SERVICE SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.
4. MISE EN SERVICE, REVISER L'ARTICLE 3.1.2 EN: L'INGÉNIEUR MÉCANIQUE DOIT REVISER LE PLAN DE MISE EN SERVICE..." PRÉPARATION DU PLAN DE MISE EN SERVICE SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.
5. MISE EN SERVICE, SUPPRIMER L'ARTICLE 3.1.3.
6. MISE EN SERVICE, 3.5 ESSAIS DES SYSTÈMES INTEGRES INCLUANT TOUS LES MODES DE FONCTIONNEMENT PERTINENTS DE LABORATOIRE DE MISE EN SERVICE, 3.6 FORMATION DU PERSONNEL DE F&E SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.

#### .2 Dessin No. M-200

1. CHAMBRE 159: DÉBRANCHER ET ENLEVER TROIS (3) THERMOSTATS DE LAB EXISTANTS ET BUREAUX.

#### .3 Dessin No. M-300

1. SURPRIMER LA NOTE #1 DANS SON INTEGRALITE. NOUVEAU ÉCHANTILLONS D'AIR (AIR-GENUITY) TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES SOUS UN DIFFERENT OU FUTUR CONTRACT.

#### .4 Dessin No. M-400

1. LA LOCATION EXACTE DE L'ÉQUIPEMENT AU MEZZANINE DOIT ÊTRE COORDONNÉ PAR L'ENTREPRENEUR SUR LE CHANTIER. FOURNIR LES CROQUIS AVANT L'INSTALLATION.

www.vrmeng.com

**LONDON OFFICE**  
7242 Colonel Talbot Road  
London, ON N6L 1H8  
Tel: 519-652-5047  
Fax: 519-652-5058

**HAMILTON OFFICE**  
1349 Sandhill Dr, #201  
Ancaster, ON L9G 4V5  
Tel: 905-648-0373  
Fax: 905-648-6847

**WINDSOR OFFICE**  
1561 Ouellette Avenue  
Windsor, ON N8X 1K5  
Tel: 519-972-2573

**OTTAWA OFFICE**  
1130 Morrison Drive, Suite 260  
Ottawa, ON K2H 9N6  
Tel: 613-563-2100



## MECANIQUE/ELECTRIQUE ADDENDA

**ME-01**

Architect:	N/A	Date:	7 Avril, 2015
Project:	Environnement Canada Systeme Module 5 VRF	Project No.:	13-110

Cet addenda fait partie des documents contractuels et modifie les exigences d'appel d'offres originales, des dessins et des spécifications mentionnées ci-dessous.

- FOURNIR UN CADRE UNISTRUT POUR HSU-1 AU-DESSUS DU CONDUIT EXISTANT AU PLANCHER MEZZANINE COMME REQUIS EN FONCTION DE LA DISPOSITION.
- DÉBRANCHER ET RELOCALISER 10 CH VFD DANFOSS EXISTANT DANS LES 2 M DE L'EMPLACEMENT EXISTANT AU MEZZANINE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE.

.5 Dessin No. M-500

- REVISER LES NUMÉROS D'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS COMME SUIVIT:

ANCIEN	NOUVEAU
SACV-513 (LAB 159)	SACV-521
SACV-514 (LAB 165)	SACV-522
GECV-18 (LAB 159)	GECV-517
GECV-19 (LAB 165)	GECV-518
FCL-1	DC-5 (AÉROREFRIGÉRANT)
P-1	P-127
P-2A	P-128
P-2B	P-129
ET-1	ET-16

- REVISER LES VALVES D'ÉCHAPPEMENT DE CONTRÔLE D'AIR À UN MINIMUM DE FLUX D'AIR DE 50CFM (23.7 L/S). REVISER LE NUMÉRO DE MODÈLE EN EXVA212L-AMEHZ-PSL.
- TOUT L'ÉTIQUETAGE ET LE MARQUAGE POUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LA DISTRIBUTION DOIT ÊTRE FAIT EN CONFORMITÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS D'ENVIRONNEMENT CANADA EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE.



## MECANIQUE/ELECTRIQUE ADDENDA

ME-01

Architect:	N/A	Date:	7 Avril, 2015
Project:	Environnement Canada Systeme Module 5 VRF	Project No.:	13-110

Cet addenda fait partie des documents contractuels et modifie les exigences d'appel d'offres originales, des dessins et des spécifications mentionnées ci-dessous.

### .6 Dessin No. M-600

1. VALEURS DÉNOMMÉE «(ADJ.)» DOIT ÊTRE RÉGLABLE PAR L'UTILISATEUR PAR «BMS» L'EXTRÉMITÉ AVANT . SALLE DE CONSIGNE DE TEMPÉRATURE DOIT ÊTRE RÉGLABLE PAR L'UTILISATEUR À PARTIR DE THERMOSTATS D'AMBIANCE, QUI EST PROTÉGÉ PAR MOT DE PASSE. MODE DE PURGE DOIT ETRE DECLANCHER MANUELLEMENT PAR BMS SYSTÈME JUSQU'À CE QUE L'ECHANTILLONNAGE DE L'AIR EST TERMINE.

### .7 Se référer au dessin No. M-700

1. SURPPRIMER LE PARAGRAPHE N°20 EN INTEGRALITE INFORMATIQUE. SURPPRIMER VENTILATEUR MISE A NIVEAU, Y COMPRIS LES NOUVEAUX MOTEUR ET VFD.
2. POUR PARAGRAPHE N°21, SURPPRIMER LA DISPOSITION (A) POUR DECONNECTER ET RECONNECTER POINTS DE CONTROL POUR VENTILATEUR.
3. POUR PARAGRAPHE N°22, EQUILIBREUR D'AIR POUR PRENDRE DES MESURES D'ECRITES A LA FIN DES TRAVAUX; LECTURES APRES LA FAN MISE A JOUR EST PAS NECESSAIRE.

## 3.0 ÉLECTRIQUES

### 3.1 **DESSIN**

#### .1 Se référer au dessin No. E-100

1. SURPRIMER VENTILATEUR MISE A JOUR DANS SON ENSEMBLE.

#### .2 Dessin No. E-200

1. DÉBRANCHER ET RELOCALISER 10 CH VFD DANFOSS EXISTANT DANS LES 2 M DE L'EMPLACEMENT EXISTANT AU MEZZANINE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE.
2. REVISER LES NUMÉROS D'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS COMME SUIT:



## MECANIQUE/ELECTRIQUE ADDENDA

**ME-01**

Architect:	N/A	Date:	7 Avril, 2015
Project:	Environnement Canada Systeme Module 5 VRF	Project No.:	13-110

Cet addenda fait partie des documents contractuels et modifie les exigences d'appel d'offres originales, des dessins et des spécifications mentionnées ci-dessous.

ANCIEN	NOUVEAU
FCL-1	DC-5 (AÉROREFRIGÉRANT)
P-1	P-127
P-2A	P-128
P-2B	P-129

### 3. FOURNIR LES NUMÉROS D'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES COMME SUIV :

ÉQUIPEMENT	DISCONNECT
FC-159A	DS-536
FC-159	DS-535
FC-165A/B	DS-538
FC-165	DS-537
P-128 (P-2A)	DS-540
P-129 (P-2B)	DS-541
P-127 (P-1)	DS-539
HSU-1	DS-542
DC-5 (FCL-1)	DC-543

### 4. TOUT L'ÉTIQUETAGE ET LE MARQUAGE POUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LA DISTRIBUTION DOIT ÊTRE FAIT EN CONFORMITÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS D'ENVIRONNEMENT CANADA EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE.

FIN DE L'ADDENDA **ME-01**